



Prescription de la FFVoile :

Pour les compétitions de grade 4 et 5, l'utilisation des avis de course et des instructions de course type intégrant les spécificités de l'épreuve est obligatoire. Les épreuves de grade 4 pourront déroger à cette obligation, après accord écrit de la Fédération Française de Voile, obtenu avant la parution de l'avis de course.

Pour les compétitions de grade 5, l'affichage des instructions de course type sera considéré comme suffisant pour l'application de la règle 25.1.

**PIEDS GELES HABITABLES et QUILLARDS DE SPORT
COUPE DE LA LIGUE**

C.V.B.M.

Grade 5A – 22 et 23 NOVEMBRE 2025 – PLAND D'EAU DE LA PIE

La mention [NP] dans une *règle* signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette *règle*. Cela modifie la RCV 60.1(a).

La mention [DP] dans une *règle* signifie que la pénalité pour une infraction à cette *règle* peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1 REGLES

L'épreuve est régie par :

- 1.1 - les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*.
- 1.3 - Les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partage accessible à toutes et à tous. A ce titre, il est demandé aux concurrents.e.s et accompagnateurs.trice de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participant.e.s. ou accompagnateurs.trice. Un.e concurrent.e ou accompagnateur.trice qui ne respecterait pas ces principes pourra être pénalisé selon la RCV 2 ou 69.
- 1.5 - les règlements fédéraux
- 1.8 Quand la règle 20 s'applique, un bateau peut indiquer son besoin de place pour virer ou sa réponse oralement..

2 INSTRUCTIONS DE COURSE (IC).

- 2.2 Les IC seront affichées selon la prescription fédérale

3 COMMUNICATION

- 3.2 [DP] [NP] [Pendant qu'il est en course] [A partir du premier signal d'avertissement jusqu'à la fin de la dernière course du jour], sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

4 ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

L'épreuve est ouverte à

- 4.2 - tous les bateaux du système à handicap Osiris Habitable et quillards de sport
- 4.3 Documents exigibles à l'inscription :
 - 4.3.1 a) Pour chaque membre de l'équipage en possession d'une Licence Club FFVoile :
 - Soit la licence Club FFVoile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition
 - Soit la licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an.
 - b) Pour chaque membre de l'équipage n'étant pas en possession d'une Licence Club FFVoile, qu'il soit étranger ou de nationalité française résidant à l'étranger :
 - un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing
 - un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros
 - un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais).
 - c) une autorisation parentale pour tout membre mineur de l'équipage
- 4.3.2 Pour le bateau :
 - le certificat de jauge ou de rating valide quand une règle exige sa présentation.
 - si nécessaire, l'autorisation de port de publicité.

- 5 **DROITS A PAYER :**
- Frais d'inscription : 20, € par bateau

8 **PROGRAMME**
Accueil et grutage des concurrents à partir du vendredi 21 novembre 2025, 14h00

8.1 Confirmation d'inscription :

Date	De	À
22/11/25	9h00	11h00

8.3 Jours de course :

Date	classe	Heure du 1 ^{er} signal d'avertissement
22/11/25	Toutes	14h00
23/11/25	Toutes	10h00

8.4 Nombre de courses :

Classe	Maximum par jour
Toutes	7

- 8.6 Le dernier jour de course programmé, aucun signal d'avertissement ne sera fait après 15h00.

9 **CONTROLE DE L'ÉQUIPEMENT**

- 9.1 Chaque bateau doit présenter ou prouver l'existence d'un certificat de rating valide.

11 **LIEU**

- 11.1 Plan d'eau de la Pie

12 **LES PARCOURS**

Les parcours sont de type « construits »

13 **SYSTÈME DE PÉNALITÉ**

Pour toutes les classes la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

14 **CLASSEMENT**

- 14.1 a) 1 classement toutes classes HABITABLES et QUILLARDS DE SPORT sera réalisé pour la régate «LES PIEDS GELES»
b) 1 classement HABITABLES sera réalisé pour la régate «COUPE DE LA LIGUE»
- 14.2 2 courses validées sont nécessaires pour valider la compétition.
- 14.3 a) Quand moins de 3 courses ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses.
b) Quand de 3 à 7 courses ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score.
- 14.5 Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système temps sur temps

19 **PROTECTION DES DONNÉES**

- 19.1 **Droit à l'image et à l'apparence :** En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.
- 19.2 **Utilisation des données personnelles des participants :** En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile, ses sponsors, ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

20 **ETABLISSEMENT DES RISQUES**

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

21 **PRIX**

Les prix seront distribués selon disponibilité

22 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour plus d'informations, contacter *Philippe ROY* : 06 75 87 31 16 phi.roy@wanadoo.fr

Président du comité de course: Sylvie Le Bour Boisaubert
Comité de course adjointe: Evelyne Brandon

Choucroute au Club House le samedi soir. 25, € par personne



C.V.B.M. 20 rue du Barrage 94100 Créteil Tél : 01 42 07 14 13

